

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ÉQUIPEMENT DE PETITS GROUPES DE PRODUCTEURS EN CHARRETTES ASINES



Une stratégie pour catalyser la mise en œuvre de
pratiques agroécologiques dans la région des
Savanes au Togo

SOMMAIRE

- Résumé 1
- 1. Introduction**..... 2
- 2. Enjeux et initiatives en agroécologie dans la région des Savanes au Togo** 2
 - 2.1. Le transport de matériaux, une contrainte forte pour l’agriculture familiale de la région des Savanes..... 2
 - Le contexte agricole dans la région des Savanes au Togo 2
 - Les pratiques pour une intensification agroécologique et durable de l’agriculture familiale 3
 - La problématique du transport des matériaux..... 4
 - Les enjeux de l’équipement de petits groupes de producteurs en charrettes asines 6
 - 2.2. Deux projets d’appui à la transition agroécologique aux objectifs proches 6
- 3. La démarche d’acquisition et de gestion collective de charrettes asine** 7
 - 3.1. La démarche mise en œuvre dans la région des Savanes au Togo 7
 - 3.2. Résultats obtenus après deux campagnes 12
 - 3.2.1. Nombre de kits distribués en deux campagnes 12
 - 3.2.2. Une adoption facilitée de pratiques agroécologiques..... 12
 - 3.2.3. Des impacts socio-économiques diversifiés 14
 - 3.3. Difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la stratégie et la gestion collective des kits..... 17
 - 3.4. Poursuite de la réflexion (perspectives et améliorations) 18
- 4. Conclusion** 20

Ce guide méthodologique a été rédigé par Teatske Bakker (AVSF), Roger Makenou (RAFIA), Fidèle Kambogue (AVSF), Alexandre Lamboni (INADES-Formation Togo), avec les contributions de Bakary Samake et Myriam Mackiewicz-Houngue (AVSF), Djaname Lengue et Sena Adessou (INADES-Formation Togo) dans le cadre des projets «*Intensification agro-écologique de la production agricole et gestion durable des ressources naturelles*» et «*Durabilité et résilience de l’agriculture familiale dans la région de Savanes*».

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
Inades-Formation Togo	Institut africain pour le développement économique et social-Centre africain de formation
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
IMF	Institution de Micro-Finance
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
RAFIA	Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement
UROPC-S	Union Régionale des Organisations de Producteurs de Céréales - Savanes

RÉSUMÉ

La région des Savanes, au Nord du Togo, fait face à de nombreux enjeux liés à une diminution de la fertilité des sols et une baisse des rendements combinés à une augmentation de la densité de population. Dans ce contexte, les pratiques agricoles durables tels que le compostage, les ouvrages de lutte antiérosive (*cordons pierreux, bandes enherbées*), l'agroforesterie et les reboisements ou encore l'intégration agriculture-élevage sont autant de leviers pour une transition agroécologique de ces terroirs.

Cependant, le transport de matériaux (*biomasses, fumures organiques, pierres, plants...*) se révèle être un goulot d'étranglement. En effet, le transport en milieu rural est très pénible, réalisé notamment par les femmes (*sur la tête*). Les producteurs (*trices*) font également face au manque de disponibilité des résidus de culture pour le compostage (concurrence avec la vaine pâture).

C'est pourquoi l'équipement de petits groupes de producteurs (*trices*) avec une charrette asine est pensé comme un levier permettant l'adoption des pratiques agroécologiques, en lien étroit avec d'autres activités menées par deux projets mis en œuvre par AVSF et ses partenaires : l'ONG RAFIA, Inades-Formation Togo, l'Institut de Conseil et d'Appui Technique - ICAT - et l'Union régionale des Organisations de Producteurs de Céréales, l'UROPC-S.

Ce document décrit la démarche adoptée pour l'équipement de petits groupes de producteurs (*trices*) (3 à 5 personnes) en kits composés d'une charrette et d'un âne. La stratégie mise en œuvre est initialement définie par tous les acteurs et se base sur la subvention des kits à hauteur de la moitié du coût, l'autre moitié étant à la charge du groupe. Les bénéficiaires sont accompagnés et suivis pour la mise en place de règles de gestion collectives visant à garantir l'entretien et le renouvellement de l'équipement.

À l'issue de deux campagnes menées dans 10 cantons de la région des Savanes, les premières constatations montrent que cet équipement facilite l'adoption de certaines pratiques agroécologiques, telles que le compostage (*transport de résidus de culture, d'eau, de compost*) ou le transport des moellons pour les cordons pierreux, des plants pour les reboisements, etc. D'autres impacts socio-économiques importants apparaissent, et permettent, entre autres, la valorisation du rôle économique des femmes via l'amélioration de la rentabilité de leurs activités génératrices de revenus, ainsi que l'allègement de la pénibilité pour la réalisation des tâches ménagères qui leur incombent.

1. INTRODUCTION

ent. Enfin, la charrette peut devenir une source de revenus pour les groupes qui les louent à des tierces personnes.

Les difficultés rencontrées, qu'elles soient liées à la mise en œuvre de la stratégie et l'attribution des demandes, ou à la gestion collective des équipements, montrent que la durabilité de cette action est conditionnée par 1) la définition collective et consensuelle de la stratégie, et l'information autour de cette dernière ; 2) l'identification du « goulot d'étranglement » et des populations ciblées ; 3) l'accompagnement à la gestion collective et pérenne des kits (*entretien et renouvellement*), adaptée par chacun des groupes.

Un changement d'échelle ou l'adaptation de cette stratégie est possible mais nécessite de conserver de petits groupes de proximité, en impliquant les structures locales tout au long du processus. L'équipement proposé doit répondre à un besoin réel et le modèle de gestion doit être souple pour être approprié par chacun des groupes. Enfin, un accompagnement est souhaitable afin de garantir une gestion pérenne des équipements (*entretien et renouvellement*).

Les techniques agro-écologiques pour la conservation des eaux et des sols, ainsi que les pratiques agricoles durables sont souvent exigeantes en main d'œuvre et requièrent le transport de divers matériaux pour leur mise en œuvre. Le présent guide méthodologique a pour ambition d'illustrer l'approche mise en œuvre dans la région des Savanes au Nord Togo pour équiper de petits groupes de producteurs(trices) en charrettes asines gérées collectivement, afin de faciliter l'adoption de ces pratiques. Pour ce faire, il se propose de donner un aperçu de la démarche retenue tout en décrivant les questionnements et contraintes qui ont menés à ces choix, avant de présenter les premiers résultats obtenus, au niveau de l'adoption des techniques agro-écologiques ainsi que les premiers effets socio-économiques pour les ménages.

Cette démarche a été mise en œuvre dans le cadre de deux projets de développement rural mis en œuvre par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières dans la région des Savanes avec l'Union Régionale des Organisations de Producteurs de Céréales des Savanes, et deux partenaires locaux : Inades-Formation Togo (Institut africain pour le développement économique et social-Centre africain de formation) et l'ONG RAFIA (Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement).

Ce guide s'adresse à toute personne susceptible d'intervenir dans la conception et la mise en œuvre d'une activité similaire, à savoir : professionnels des ONG et des institutions d'État, leaders et membres d'Unions de producteurs, acteurs de la coopération internationale, représentants des bailleurs de fonds.

2. ENJEUX ET INITIATIVES EN AGROÉCOLOGIE DANS LA RÉGION DES SAVANES AU TOGO

Avant de présenter la démarche et ses éléments méthodologiques, cette section se propose d'en définir les contours. Ainsi, nous aborderons les contraintes et enjeux présents dans les systèmes agricoles de la région des Savanes au Togo, et plus spécifiquement, la problématique du transport des matériaux dans cet environnement (2.1.). Puis nous présenterons les deux initiatives en faveur de l'agroécologie au sein desquelles cette expérience s'est développée et leurs partenaires (2.2.).

2.1. Le transport de matériaux, une contrainte forte pour l'agriculture familiale de la région des Savanes

Dans cette partie nous proposons une brève description du contexte agricole de la région des Savanes. Il s'agit en effet d'une région sub-aride avec de fortes contraintes, où l'évolution des pratiques agricoles n'est plus à même d'assurer la durabilité et la résilience des systèmes agricoles. La transition agroécologique est mise en œuvre à travers plusieurs techniques, mais le transport des matériaux se révèle un frein à leur mise en œuvre.

Le contexte agricole dans la région des Savanes au Togo

Dans l'ensemble, la partie Nord-Ouest de la région des Savanes constitue l'une des zones aux sols les plus fortement dégradés du Togo. En effet, ces sols présentent une faible fertilité chimique et sont généralement sableux en surface, avec, dans les milieux accidentés, de fortes pentes qui, associées au régime des pluies et à la déforestation, accentuent le ruissellement et l'érosion. Par ailleurs, la croissance démographique dans la région des Savanes dépasse la moyenne du Togo (2,96%, contre 2,58% pour le Togo⁽¹⁾), et les plus fortes densités démographiques sont enregistrées dans les préfectures de Tône (263 habitants/km²) et Cinkassé (301 habitants/km²). L'évolution, depuis 50 ans, du paysage agricole dans les Savanes montre une réduction progressive des surfaces disponibles par actif.

Sous l'effet de ces transformations, les pratiques agricoles ont évolué : disparition des jachères, déboisement progressif, absence de résidus de cultures restitués aux sols (*les résidus étant soit brûlés, soit utilisés pour le pâturage ou comme bois de chauffe*), et mise en culture de terrains pauvres ou dégradés. La combinaison de ces pratiques diminue la couverture du sol et entraîne une perte de la matière organique des

(1) : Bureau central du recensement, dans Lamsaïf, 2014.

sols, accentuant le phénomène d'érosion auquel ces terres sableuses sont sensibles.

La diminution des surfaces disponibles par actif et la baisse des rendements ont été palliées par une intensification en force de travail et en intrants, afin d'augmenter le revenu par unité de surface, ainsi que la recherche des sources de revenu externes (*migrations, emplois non agricoles*). Ainsi, les pratiques agricoles les plus répandues actuellement combinent un double billonnage à une utilisation importante d'engrais de synthèse⁽²⁾. Le maraîchage, réalisé en contre saison dans des sites de bas-fonds, est en expansion, avec également un recours massif aux engrais minéraux et aux pesticides (*d'origine douteuse, sans protection ni respect des dosages*)⁽³⁾.

La typologie des producteurs(trices) de la région des Savanes (C. De Witte, 2013)

La catégorisation des producteurs(trices) permet d'adapter les solutions aux dotations en capital de chacun (terre, animaux, force de travail)

- **Les types 1 à 4** sont très vulnérables avec seulement 0,20ha par personne, une dépendance vis-à-vis des autres (familles, voisins...) pour la culture attelée, voire la nourriture en période de soudure. Le cheptel est petit, mal nourri, peu de fumier et peu de compost sont produits car les débris végétaux ne sont pas ramenés à l'habitation. Les sols sont dégradés et, sans compost, fumier ou techniques de conservation des eaux ou des sols, le phénomène ne fera que s'amplifier.

- **Les types 6a et b** peuvent restaurer la fertilité de leurs sols car ils disposent de grands troupeaux et d'équipements agricoles facilitant la production de fumure organique. Étant propriétaires de leurs terres, ils peuvent reboiser leurs parcelles et créer des ouvrages anti érosifs.

- **Le type 5** a une trajectoire d'exploitation fluctuante, avec un espoir de monter en catégorie 6 mais un risque de tomber en 4 en cas d'accident (perte de bétail, mauvaise récolte...). Ils disposent d'atouts : main d'œuvre disponible, accès au maraîchage de contre saison pour un revenu complémentaire, réalisation de fosses compostières et utilisation de fumier, propriété de leurs parcelles donc un reboisement envisageable pour un apport en bois de chauffe et fourrage. Mais aussi de faiblesses, notamment le faible niveau d'équipement.

2 La dose dépend des moyens disponibles et de l'apport de fumure organique : entre 200 et 350kg/ha pour le maïs et de 0 à 200kg/ha pour le sorgho d'après les données collectées sur le terrain. Les recommandations officielles préconisent 200kg de NPK (15-15-15) et 100kg d'urée (46-0-0).

3 Doses de 200kg/ha jusqu'à plus de 400kg/ha, d'après les données collectées sur le terrain.

Les pratiques pour une intensification agroécologique et durable de l'agriculture familiale

Pour répondre aux problématiques liées à la perte de fertilité des sols et les difficultés des agriculteurs de la région des Savanes, plusieurs actions sont mises en œuvre par AVSF et ses partenaires :

- Pour fertiliser naturellement et durablement les sols, l'accent est mis sur le rôle de la **matière organique** dans les sols et l'utilisation du **compost**. Pour cela, les producteurs (*trices*) sont formés à sa fabrication et son utilisation, avec un appui pour le creusage de fosses compostières.
- L'appui à l'aménagement des parcelles à l'aide d'**ouvrages de conservation des eaux et des sols (CES)**, permettant de lutter contre l'érosion hydrique et de récupérer des terres dégradées grâce à une meilleure rétention et infiltration de l'eau dans le sol. Il s'agit de construire des diguettes en pierre, des bandes enherbées (*avec notamment le Vetiver et l'Andropogon*), de développer le travail du sol suivant les courbes de niveau et le cloisonnement des billons.
- La place de l'arbre dans les champs est également réhabilitée, grâce aux **reboisements** et la promotion de l'**agroforesterie** (*haies vives, cultures en couloir...*). Les projets appuient également des groupes pour la gestion durable de lots boisés et le développement de la mise en défens. L'utilisation d'arbres et arbustes légumineuses permet de fixer l'azote atmosphérique (*grâce aux nodosités*) et d'améliorer la structure et la fertilité des sols (*grâce à la litière et aux racines profondes*). Ces arbres produisent enfin de la biomasse qui peut être utilisée à différentes fins : fertilisation par enfouissement ou enrichissement d'un compost, fourrage des animaux, bois de chauffe.
- les projets font également la promotion d'autres **pratiques agricoles durables** (*pour les cultures pluviales et le maraîchage*) telles que par exemple les associations de cultures, les rotations et l'assolement, la fabrication et l'utilisation de bio-pesticides, la réduction des doses de fumure minérale et l'utilisation de la fumure organique....
- Enfin, l'**intégration de l'agriculture et de l'élevage**, à travers l'amélioration des techniques d'élevage (*habitats, soins, alimentation*), vise à augmenter la disponibilité en fumier et fientes et leur valorisation, notamment grâce à la stabulation nocturne des animaux.



2. Transport de moellons par les femmes pour la réalisation de cordons pierreux (© T. Bakker)

Concernant ces différentes pratiques, l'approche d'AVSF et ses partenaires consiste à minimiser la prise de risques par les producteurs (*trices*), en finançant par exemple diverses expérimentations au sein de champs-écoles mais également en octroyant des subventions à coût partagé pour le matériel nécessaire à la mise en œuvre de ces techniques. C'est dans cette logique qu'a été conçue la démarche d'équipement de petits groupes de producteurs en charrettes asines.

La problématique du transport des matériaux

Il apparaît, dans la région des Savanes, que le transport en milieu rural est bien souvent un **goulot d'étranglement limitant la mise en œuvre des pratiques agro-écologiques** citées précédemment.

De manière générale, le transport des matériaux reste difficile ou pénible (bassines portées sur la tête, sur de longues distances), du fait de l'absence de moyens de transport accessibles pour les familles paysannes vulnérables, en particulier les femmes. En effet, ce sont bien souvent ces dernières qui ont la charge de transporter les diverses biomasses (*récoltes et résidus de culture*), l'eau (*pour le ménage, les animaux, le compost, le tchakpa (boisson locale à base de sorgho)...*) ou encore le bois de chauffe.

Par ailleurs, il existe une très forte concurrence pour l'utilisation des résidus de récolte, ces derniers étant utilisés comme "bois de chauffe" (*tiges de mil, sorgho etc.*), broutés par les animaux (*vaine pâture*) ou brûlés sur place (*brûlis*). Les moyens de transport jouent ainsi un rôle important pour améliorer la gestion de la fertilité des parcelles cultivées. En effet, le transport des résidus de culture près des maisons, permet d'éviter qu'ils ne soient consommés par le bétail en divagation et permet qu'ils soient consommés ou utilisés comme litière pour les animaux appartenant au ménage, facilitant ainsi *in fine* la production de fumier enrichi en paille ou de compost. De plus, ces charrettes facilitent le transport de la fumure organique ainsi produite sur les parcelles éloignées des habitations (*champs « de brousse » par opposition aux champs « de case »*).

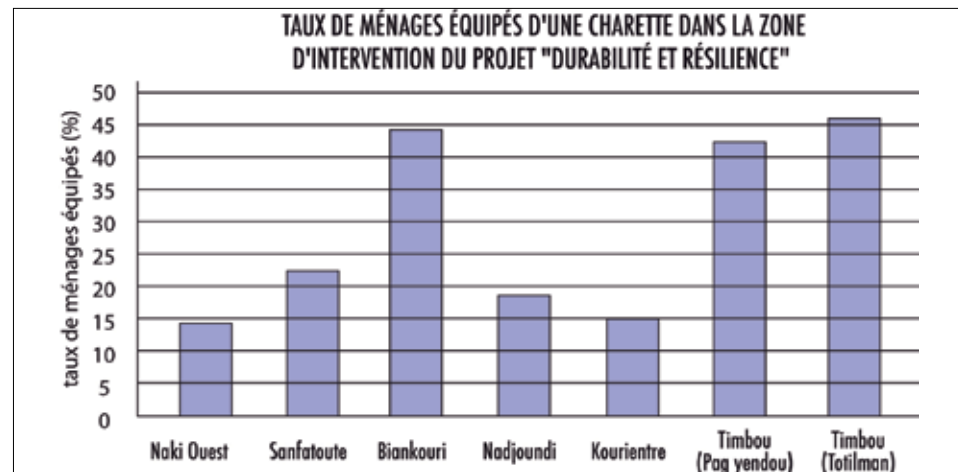
De plus, la problématique du transport se pose également pour d'autres activités agro-écologiques, par exemple pour les plants pour le reboisement, les pierres pour les cordons pierreux ou bien encore les matériaux pour la construction (*sable, briques...*).

Dans ce contexte, les charrettes asines ont le potentiel d'alléger de façon conséquente les différentes tâches (*agricoles, ménagères etc.*), notamment celles assignées aux femmes.

D'après la situation de référence établie par le projet « Durabilité et résilience » auprès des membres des Unions⁽⁴⁾ de 6 cantons de la région des Savanes, le taux de couverture des charrettes atteint quasiment un ménage sur trois (29%), avec de fortes disparités entre les cantons, comme le montre le graphique suivant.

Il s'agit très fréquemment de charrettes asines fabriquées artisanalement au Ghana ou au Togo, d'une contenance moyenne d'environ 1/2m³ (*pouvant contenir un volume entre 150 kg et 200 kg de compost*), adaptées aux conditions locales et dont l'utilisation est bien maîtrisée par la population.

Étant donné les nombreuses activités qui requièrent le transport de résidus de culture, de marchandises ou de matériaux, les charrettes asines offrent un solide appui aux familles qui en possèdent. Peu exigeant, l'âne est un animal adapté au transport, y compris sur des terrains difficiles. Cependant, on constate que moins de la moitié des familles en sont équipées.



(4) L'Union cantonale regroupe les OP villageoises d'un canton (entre 10 et 35 OP)..

Les enjeux de l'équipement de petits groupes de producteurs en charrettes asines

Pour répondre à la problématique du transport de matériaux dans la région des Savanes au Togo, l'objectif de l'action est de favoriser l'acquisition de charrettes par les familles ayant peu de ressources (*groupes 1 à 4 de la typologie p. 9*).

Sachant qu'une charrette peut être utilisée par plusieurs familles ayant de faibles superficies et des élevages de petites dimensions, la proposition est de coupler une subvention du projet de 50% du prix du kit charrette et âne avec la constitution d'une « mini CUMA⁽⁵⁾ charrette » informelle. Trois à cinq ménages différents s'associent pour apporter la part sociale nécessaire. La personne responsable de la gestion et l'entretien de la charrette est précisément identifiée. Il n'est pas demandé une formalisation juridique de ces très petits groupes, la loi togolaise sur les coopératives n'étant pas adaptée (*selon cette dernière, chaque coopérative doit avoir des capitaux propres d'un montant minimum de 1 million de FCFA*).

La formule du crédit d'équipement sur 4 ans a été étudiée au cours de l'élaboration du projet « Durabilité et résilience ». Toutefois, après avoir contacté les IMF locales et interrogées des familles a priori intéressées par l'acquisition d'une charrette, elle a été écartée car jugée trop risquée pour des familles pauvres sollicitant généralement chaque année un crédit campagne pour l'achat d'engrais. Vu la fréquence des aléas climatiques dans cette région, les revenus agricoles sont trop incertains, et, pour se prémunir, l'IMF prendrait des dispositions très contraignantes : d'une part la nécessité de fournir une caution solidaire ou une garantie, et d'autre part, la durée longue du crédit (*3 ans pour un prêt d'équipement*) engendrerait des coûts très élevés en intérêts.

L'équipement de petits groupes de producteurs (*trices*) avec une charrette asine est ainsi pensé comme un levier dans les mécanismes d'adoption des pratiques agro-écologiques. En effet, cette activité est étroitement liée aux autres actions des deux projets, notamment la formation au compostage et l'appui au creusage de fosses compostières, mais aussi à la formation pour la réalisation d'ouvrages antiérosifs ou encore aux reboisements. Toujours à l'échelle de l'exploitation, les appuis au petit élevage entrent également dans la dynamique de promotion du compost et la restauration de la fertilité des sols. Ainsi, la

(5) Coopératives d'utilisation du matériel agricole.

synergie de l'ensemble de ces activités vise à améliorer durablement la production agricole et la résilience des exploitations.

2.1.2. Deux projets d'appui à la transition agroécologique aux objectifs proches

La démarche a été employée par deux projets mis en œuvre par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) dans la région des Savanes avec l'Union Régionale des Organisations de Producteurs de Céréales (UROPC-S), et deux partenaires locaux : Inades-Formation Togo pour le projet «**Intensification agro-écologique de la production agricole et gestion durable des ressources naturelles**»; et l'ONG RAFIA pour le projet «**Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans les Savanes**».

L'UROPC-S est une structure coopérative créée en 2007, qui compte 9 000 membres et rassemble 26 Unions Cantonales regroupant en leur sein entre 10 et 35 OP villageoises. Le tableau 1 présente les caractéristiques principales de ces deux projets.

Tableau 1.

Description des deux projets menés dans la région des Savanes au Togo.

Titre du projet	« Intensification agro-écologique de la production agricole et gestion durable des ressources naturelles dans la région des Savanes »	« Durabilité et Résilience de l'agriculture familiale dans la région des Savanes »
Objectif principal	Améliorer durablement les conditions de vie des familles paysannes de la région des Savanes à travers une meilleure gestion des ressources naturelles et le renforcement de la sécurité alimentaire	Lutter contre la dégradation des terres par le développement d'une agriculture durable du point de vue environnemental, économique et social
Portage institutionnel		Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts (France)
Baillleurs	Financement principal : Union Européenne Cofinancement : Agence Française de Développement, Fondation de France -CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale), Action Solidarité Tiers Monde et les fondations RAJA-Danièle Marcovici et NEW FIELD	Financement principal : Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) Cofinancement : Banque Mondiale, FIDA (ADAPT), ICAT et RAFIA
Partenaires locaux	INADES-Formation Togo, UROPC-S	RAFIA, ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique), UROPC-S
Durée	3 ans (2014-2016)	4 ans (2014-2018)
Nombre d'OP et bénéficiaires totaux	4 OP au sein de 4 cantons, soit 50 OP villageoises 1 500 bénéficiaires directs.	7 OP au sein de 6 cantons, soit 95 OP villageoises. 2 000 bénéficiaires directs, membres de 1 063 ménages

3. LA DÉMARCHE D'ACQUISITION ET DE GESTION COLLECTIVE DE CHARRETTES ASINE

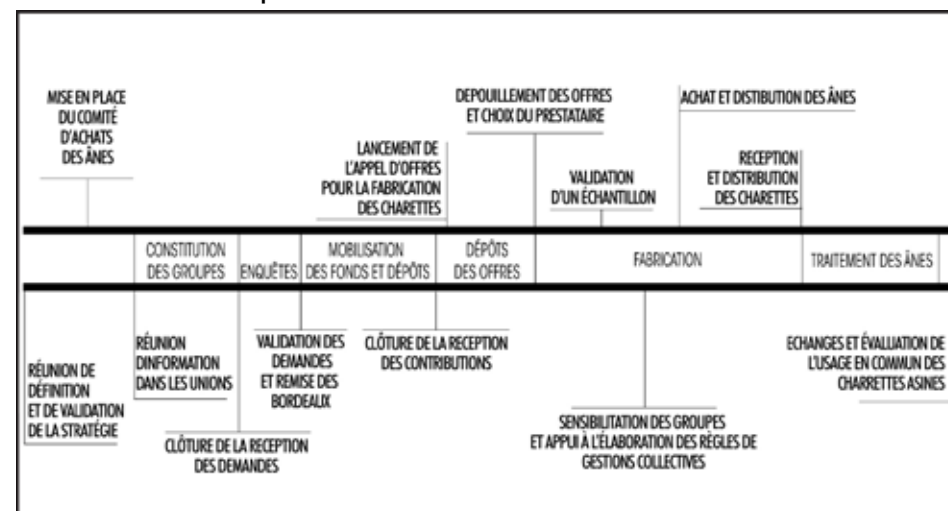
La stratégie d'équipement de petits groupes de producteurs en charrettes asines initiée dans la région des Savanes est une démarche multi-acteurs. Cette section présente le processus mis en œuvre dans son ensemble avant d'en détailler les éléments méthodologiques essentiels (3.1.). Dans un second temps elle analyse les premiers résultats obtenus (3.2.) et les difficultés rencontrées (3.3.), et, enfin, les perspectives et recommandations issues de cette expérience (3.4.).

3.1. La démarche mise en œuvre dans la région des Savanes au Togo

Cette partie présente la démarche d'équipement en charrettes asines et les différentes étapes-clés pour la réussite de ce processus avec les différents partenaires impliqués.

La démarche telle que mise en œuvre par les deux projets agro-écologiques dans les Savanes se découpe en neuf points essentiels et est résumée dans la frise suivante :

Schéma du processus pour l'équipement de petits groupes de producteurs en charrettes asines.



Définition et validation de la stratégie avec les leaders de l'UROPC-S

Au démarrage de l'activité d'acquisition et de distribution des charrettes asine, une rencontre avec tous les acteurs impliqués (RAFIA,

AVSF, INADES Formation, UROPC-S et leaders des Unions concernées) a permis la définition d'une stratégie commune. Une première ébauche de la part des équipes des deux projets (*proposant notamment que la charrette soit donnée à de petits groupes dont un membre au moins disposerait déjà d'un âne*) a été discutée et amendée pour aboutir à la stratégie suivante:

- **Composition du kit** : chaque groupe dispose d'un kit complet composé d'un âne et d'une charrette pour une utilisation équitable et une gestion efficace du matériel. L'hypothèse étant faite que si le kit complet appartient au groupe, sa gestion s'en trouvera facilitée, par rapport à une situation où l'âne appartient à un seul membre du groupe.
- **Participation financière des bénéficiaires** : elle a été fixée à hauteur de 50% du coût total du kit, ce dernier (*charrette + âne*) étant évalué à 220 000 FCFA. Les contributions des bénéficiaires s'élèvent donc à 110 000 F CFA.
- **Définition des critères de choix des bénéficiaires des kits** : Les kits étant en nombre limité, les critères de choix suivants ont été définis : i) appartenance aux UOPC du projet ; ii) respect de la taille et de la composition des groupes (*3 à 5 personnes issues de ménages différents*) ; iii) prise en compte de l'aspect genre dans l'attribution du matériel (*afin de privilégier les groupes de femmes*) ; iv) prise en compte de l'aspect vulnérabilité des bénéficiaires (*privilégier les typologies 1 à 4*) ; v) proximité des membres du groupe ; vi) participation financière de tous les membres ; vii) gestion collective du kit acceptée par tous les membres (*cohésion, définition des règles de gestion*).
- **Provenance du kit** : construction des charrettes par des entreprises locales et achat des ânes par un comité spécifiquement mis en place.

Réunion d'information au sein des organisations paysannes de base

Une fois la stratégie définie et validée avec les leaders des UOPC, l'étape suivante consiste à en informer et sensibiliser tous les producteurs(trices) membres des Unions et à recueillir leurs appréciations et amendements. Cette étape marque également le lancement de la formulation des demandes par les producteurs(trices), à l'aide d'une fiche de demande élaborée comme canevas (présentée en annexe 1).

Réception et validation des demandes

Les demandes formulées par les groupes producteurs(trices) sont envoyées à l'équipe projet, qui codifie et enregistre chaque demande.

L'équipe projet procède ensuite à leur validation sur le terrain à l'aide d'entretiens individuels auprès de tous les membres de chaque groupe demandeur. Pour ce faire, un guide d'entretien (*annexe 2*) est conçu sur la base des critères définis dans la stratégie. A l'issue des entretiens, l'équipe d'enquête valide les demandes respectant les critères et rejette celles qui ne les satisfont pas. Le nombre de demandes formulées n'est pas limité, mais le nombre à valider est limité et suit une répartition équitable du total de charrettes entre les Unions (*en fonction notamment du nombre d'OP par Union*). Les validations des demandes doivent être le plus objectives possibles et, en cas de balotage, privilégier les plus groupes les plus vulnérables et/ou féminins. Après les validations, l'équipe distribue des bordereaux de versement des contributions portant le code du groupe bénéficiaire et le numéro du compte bancaire du projet.

Réception des contributions

Les contributions sont versées par les bénéficiaires eux-mêmes sur le compte bancaire du projet. Les bordereaux comportent le code du groupe, qui sera à renseigner en tant que personne morale dépositaire lors du dépôt à la banque, afin de faciliter le suivi des versements des contributions. Les bénéficiaires sont alors enregistrés par le responsable financier du projet sur présentation du reçu de la banque attestant de l'effectivité des versements. La période de dépôt des contributions est initialement fixée à 2 semaines, mais peut être étendue à un mois (*voire un mois et demi*) pour permettre à tous les groupes de rassembler leurs sommes. Il est primordial de cibler des périodes où les producteurs(*trices*) ont des rentrées d'argent : de novembre à février (*après la fin des récoltes, et pendant le maraîchage et les paiements des producteurs de coton*). Dès qu'au moins 50% du total des versements attendus est réceptionné, l'équipe procède au lancement des appels d'offre pour la confection des charrettes asines.

Lancement des appels d'offre et construction des charrettes

Les appels d'offre sont ouverts à toutes les entreprises ayant les qualifications requises pour la fabrication des charrettes. Pour garantir une bonne qualité des charrettes, les caractéristiques techniques sont soigneusement spécifiées dans les appels d'offre (*annexe 3*).

Le marché peut être réparti entre plusieurs entreprises pour raccourcir les délais et favoriser le partage d'expérience. Les entreprises retenues fabriquent une charrette échantillon pour s'assurer du respect des spécifications techniques avant de produire la totalité de la commande. Si besoin, un même critère est défini pour les spécificités ayant varié entre les échantillons des différents artisans. La réception

définitive est subordonnée à une vérification scrupuleuse du respect des spécifications, et toute charrette non conforme est rejetée.

Sensibilisation des groupes pour la gestion collective et appui à l'élaboration de règles de gestion

Cette étape est cruciale afin de garantir un usage efficient et pérenne de l'équipement. Il s'agit d'un atelier au cours duquel les groupes bénéficiaires sont formés sur les méthodes de gestion collective de matériels en général, et celles concernant les charrettes asines en particulier. Un accent particulier est mis sur les stratégies existant localement pour la gestion, l'entretien et le renouvellement d'un matériel, avec des échanges d'expérience entre les participants. Les principes généraux pour une gestion durable du kit sont présentés et discutés, mais l'entière latitude est laissée à chaque groupe pour formuler ses propres règles de gestion en fonction des conditions socioculturelles de la zone. Ces règles de gestion concernent les modalités d'usage interne au groupe ou par une tierce personne, le choix d'un conducteur et d'un gardien pour le kit, la stratégie pour l'entretien et le renouvellement, et la fréquence de réunion du groupe.

Achat des ânes et suivi vétérinaire

- **Mise en place du comité d'achat** : il se compose d'un représentant de chaque Union cantonale, le président de l'Union régionale (*président du comité*), du comptable du projet (*trésorier*), du responsable technique du projet, d'un vétérinaire (*ou un agent du projet formé par un vétérinaire pour la circonstance*). La composition des membres du comité d'achat des ânes est définie lors de l'élaboration de la stratégie.
- **Fonctionnement du comité** : tous les membres sont pris en charge (*déplacement et déjeuner*). Les montants sont définis et validés lors de l'élaboration de la stratégie et sont imputables sur les contributions des bénéficiaires. Pour cette raison, les coûts liés au fonctionnement du comité d'achat sont réduits au maximum.
- **Achat proprement dit des ânes** : Dès que les contributions sont enregistrées (*en quasi-totalité*), l'équipe enclenche l'opération d'achat des ânes. Sur le marché, le choix des ânes est fait par les représentants de chaque Union cantonale en fonction du nombre de contributions déjà versées. L'achat des ânes n'est réalisé qu'après inspection et validation par le vétérinaire/l'agent formé.
- **Soins des ânes** : l'équipe recrute un vétérinaire pour assurer les premiers soins (*vaccins, déparasitants*) et les bénéficiaires prennent attache avec les vétérinaires locaux pour le suivi.

Distribution des kits

Le transport des ânes est assuré par les représentants de chaque Union qui recrutent le plus souvent des conducteurs d'ânes pour assurer leur acheminement depuis le lieu d'achat jusqu'au chef-lieu de canton. Le coût de transport d'un âne est fixé par le comité d'achat. Lors de la distribution des ânes, les groupes bénéficiaires ayant versé leur contribution tirent au hasard un numéro inscrit sur chaque âne en présence de tous les groupes, afin d'éviter les conflits ou réclamations.

Concernant les charrettes, le transport est assuré par le projet qui recrute un transporteur à cet effet. La distribution aux bénéficiaires est faite de manière centralisée, suivant la même stratégie que pour les ânes. Un bordereau de réception est remis à chaque groupe (*avec une copie pour le projet et l'OP*).

Evaluation de la gestion

Pour s'assurer que la gestion collective des kits est effective et durable, une évaluation périodique est nécessaire. Chaque groupe, avec l'équipe projet, analyse le modèle de gestion adopté pour évaluer sa viabilité, avec l'aide d'une grille (*annexe 4*). On note les points forts et les limites du modèle et l'équipe propose des pistes d'amélioration, et cherche à identifier les modèles de gestion les plus adaptés à chaque zone. Cela permet également de recueillir les difficultés rencontrées dans la gestion collective, de renseigner les indicateurs du projet liés à cette activité, et enfin de capitaliser les acquis et tirer les leçons pour la suite.



Transport de marchandises à l'aide d'une charrette asine © N. Robert

3.2. Résultats obtenus après deux campagnes

Dans cette partie nous dressons les premiers constats identifiés à l'issue de deux campagnes menées dans 10 cantons de la région des Savanes (3.2.1), par rapport à l'adoption des pratiques agroécologiques (3.2.2) et du point de vue socio-économique (3.2.3.).

3.2.1. Nombre de charrettes asines distribués en deux campagnes

Chacune des équipes des deux projets a mené deux premières vagues d'équipement de groupes de producteurs, pour un total de 183 kits (tableau 2) entre 2014 et 2016.

Tableau 2 : Données des équipements par Union cantonale.

Projet	Période	Préfecture	Canton	UOPC	Demandes	Kits distribués	Total	% demandes satisfaites
"Durabilité et résilience"	2 vagues: 2015 et 2016	Cinkassé	Nadjoundi	Gbadouman	53	45	113 kits	85%
			Biankouri	Fala-tié-gnoate	25	19		76%
			Timbou	Totil-man	6	6		100%
				Pagyendou	7	5		71%
		Tône	Naki Ouest	Banléman	42	15		36%
			Kourientré	Mondo	28	16		57%
Sanfatoute	Daakalfam		17	7	41%			
"Intensification agroécologique"	2 vagues: 2014 et 2015	Tône	Nioukpourma	Timonpak	18	11	70 kits	61%
			Tami	Mongniguin	27	18		67%
		Tandjoure	Nano	Tiboalieb	27	20		74%
			Nandoga	Kpabman	28	21		75%
			TOTAL		10	11		278

On constate qu'il existe des disparités entre les cantons : pour certains, peu de demandes ont été émises. Cela peut s'expliquer par la présence d'autres structures d'appui très implantées localement (*Sanfatoute*, *Kourientré*) ou l'utilisation plus répandue de triporteurs (ou *tricycles*) dans ces zones (à *Timbou* notamment). Le taux de demandes rejetées

varie également : certaines demandes n'ont pas respecté les critères (cf. 3.1.) et ont été rejetées (exemple de *Naki Ouest*).

L'équipement de groupes de producteurs (*trices*) en charrettes asines a permis des avancées réelles et constatées sur le terrain dans divers domaines, détaillées dans les paragraphes suivants.

3.2.2. Une adoption facilitée de pratiques agroécologiques

En 2013, lors d'un diagnostic sur les leviers et les freins à l'adoption de pratiques agroécologiques (*De Witte, 2013*), le manque de main-d'œuvre a été identifié comme facteur limitant à plusieurs reprises, notamment concernant la lutte contre la dégradation des sols. En effet, les opérations de mobilisation des moellons pour la construction des cordons pierreux, la mobilisation des résidus et de l'eau pour la production du compost exigent une forte main-d'œuvre.

En 2015, l'évaluation des pratiques de gestion durable des terroirs a permis d'établir les constats suivants :

- **Matière organique et compost** : la charrette permet le transport des résidus de culture, de branchages et autres matières végétales jusqu'à la fosse ; de l'eau pour assurer l'arrosage du compost et, enfin, le transport du compost ainsi produit jusqu'aux parcelles, même les plus éloignées. Dans le cas du projet «Intensification agroécologique», tous les producteurs (*trices*) ayant acquis une charrette ont fait du compostage ou ont acheté de la poudrette de bœufs chez les bouviers, et plus de la moitié des groupes comptent un ou plusieurs producteurs (*trices*) ayant rempli au moins 2 fosses de compostage (pour un volume estimé à 8 tonnes de compost). Une chose est de creuser la fosse fumière, une autre est de la remplir : dans les groupes avec charrette, la quasi-totalité des fosses creusées ont été remplies, et 100% des membres des groupes charrettes ont utilisé la charrette pour le transport de compost ou fumier. En moyenne on estime que chaque charrette a transporté 22 tonnes de fumure organique par an.

- **Reboisement** : la charrette permet le transport de l'eau et du terreau, et l'acheminement des plants lors de la distribution, jusqu'aux champs les plus lointains. Parmi les pépiniéristes des deux projets, ceux qui sont détenteurs de charrettes se sont plus facilement approvisionnés en eau et leurs pépinières ont eu plus de succès.

- **Lutte antiérosive** : la charrette est indispensable pour le transport des pierres ou moellons pour la réalisation de diguettes ou cordons pierreux, en particulier lorsque le site d'extraction est situé loin de la parcelle.

En effet, comme le montre le témoignage ci-après, la charrette s'est révélée être l'équipement central de l'exploitation, un outil de première importance pour réussir les opérations d'amendement des sols et de lutte antiérosive.

« Je m'appelle Yendouban SONGRE et j'habite à Sankargbang, dans le canton de Naki Ouest. Je suis marié et j'ai 9 enfants. Avec des familles voisines, nous avons créé un groupe de 5 personnes, dont 4 femmes, pour acheter en commun une charrette et un âne avec l'appui du projet.

Pour les cultures, la charrette est très bénéfique pour le transport jusqu'aux champs lointains du compost, et ramener à la maison les récoltes à la fin de la saison et les résidus végétaux pour le compost. Cette année, je me suis organisé avec 6 autres propriétaires de charrettes pour apporter le compost jusqu'à mon champ en brousse. Ce jour-là, j'ai offert le repas et la boisson locale, et chacune des charrettes a fait entre 3 et 5 voyages. Au total nous avons fait plus de 30 voyages et nous avons vidé mes 2 fosses compostières (soit un volume approximatif de 8 tonnes de compost).



M. Yendouban Songre et les tas de compost déposés dans sa parcelle lointaine.

Ce champ n'avait encore jamais reçu de compost car il est trop loin de ma maison. Habituellement ce sont les champs autour de ma case qui profitent du compost. Je fais du compost depuis 10 ans, au départ je n'utilisais que des résidus végétaux mais ensuite je me suis formé et depuis j'ajoute du fumier et j'arrose régulièrement pour que le compost soit bien décomposé.

Maintenant d'autres voisins veulent reproduire ce système, ils me demandent des conseils ! C'est vrai que le travail est plus facile avec l'entraide et c'est plus convivial.

Cette année j'ai apporté le compost sur une partie de ma parcelle, l'année prochaine je vais enrichir l'autre moitié du champ. Pour les cultures je veux aussi faire le labour en suivant les courbes de niveau pour

limiter l'érosion, et mettre en place de nouvelles bandes enherbées. J'ai hâte de voir les résultats de tous ces changements !

Sur ma parcelle, cela fait des années que je protège les jeunes plants d'arbres, et l'année dernière j'ai effectué beaucoup de reboisements : je dois continuer tous ces efforts. Je vois qu'il n'y a plus assez d'arbres dans mon milieu, et les femmes souffrent pour collecter du bois. Pourtant les feuilles d'arbres enrichissent le sol, et la charrette m'aide à transporter ces feuilles jusqu'à ma fosse pour le compostage. La charrette pourra aussi me servir à transporter les plants pour le reboisement. »

3.2.3. Des impacts socio-économiques diversifiés

Au-delà des travaux de protection et de restauration des sols, la charrette asine permet de réaliser des activités diverses comme le transport des récoltes, des marchandises, des matériaux de construction (sable, moellons, briques, paille), ou la centralisation des produits des coopératives pour la vente groupée, etc. Ce faisant, la charrette permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans l'exécution des tâches domestiques et des activités génératrices de revenus (AGR) des membres du groupe, mais peut également constituer une source de revenus grâce à la location de la charrette à d'autres personnes. Enfin, un bénéfice indirect est la consolidation des relations sociales au sein de la communauté.

Lors de l'auto-évaluation réalisée en 2015, il est ressorti que, sur les petites distances (entre la maison et le marché, le magasin de la coopérative, le bas-fond ou le champ...), le transport des marchandises (céréales, légumineuses et produits maraîchers) se fait avec la charrette quand ce n'est pas sur la tête.

À la question de savoir "entre la charrette et la moto tricycle, quel est l'outil le plus efficace et le plus sollicité ?", les réponses ont été majoritairement en faveur de l'âne réputé **moins exigeant** (pas besoin de carburant et de réparation), **plus pratique** sur des distances de 1 à 5 kilomètres, **moins cher** (tarif plus bas, les gens se le prêtent plus facilement), **très sécurisant** (très rares accidents) et **plus adapté** aux terroirs accidentés (pentes, cailloux, etc.).

Les femmes appartenant aux « groupes charrettes » déclarent que leur activité de préparation de la bière locale (le tchakpalo) est devenue plus rentable du fait de la mobilisation de la charrette dans le transport du bois énergie. Ainsi, la charrette permet la valorisation du rôle économique des femmes, notamment à travers l'accroissement de la rentabilité et de l'efficacité des AGR, comme en témoigne madame Tandjome.



«Je m'appelle Tandjome. Je suis cultivatrice et revendeuse de boisson au marché de Moumouane. La charrette m'a soulagée du goulot d'étranglement qu'était l'accès au bois énergie pour mon entreprise de fabrication de tchakpa (boisson locale). Avant, elle n'était pas assez rentable à cause du coût exorbitant du transport du combustible : j'achetais le bois au-delà du village de Bouak (6 km environ) et il fallait payer cher avant que ça n'arrive à la maison. Il arrivait parfois que j'arrête la préparation du tchakpa faute de bois ou d'eau. Après l'acquisition de la charrette asine dans le cadre du projet, tout a changé : l'âne me permet d'avoir ces combustibles à domicile, et l'approvisionnement en eau et le transport de la boisson pour le marché sont réalisés par l'âne. Du coup, mon entreprise a commencé à dégager d'excellents résultats. Tout ce que je dépensais pour le transport du bois, de l'eau et de la boisson, pas moins de 2500 FCFA, se retrouve aujourd'hui dans le bénéfice. Je souhaite à toutes les femmes d'avoir accès à ce type de transport.»

La charrette a allégé les tâches des femmes et amélioré le bien-être social dans les foyers ; c'est le témoignage de madame DONGUE, membre de la coopérative Totilman de Nano centre. Son groupe a bénéficié d'un kit charrette asine : « une véritable transformation dans mon exploitation et dans mon groupement », s'exclame-t-elle.



« Nous sommes huit femmes au sein de notre groupement. Nous nous sommes constituées en deux groupes de quatre personnes et avons cotisé pour une charrette et un âne par groupe. C'est vrai que nous nous attendions à ce que ce moyen de transport allège nos peines et facilite nos entreprises mais pas à une si grande transformation de notre vécu quotidien.

En effet, avant l'acquisition de la charrette asine, j'étais toujours écartelée entre mille corvées : la mobilisation des combustibles et de l'eau pour la cuisine et la préparation hebdomadaire du tchakpa, le transport des récoltes, des marchandises, etc. Mais aujourd'hui, avec l'introduction de la traction asine dans mon exploitation, je réfléchis, j'organise et c'est l'âne qui transporte tout : le bois, l'eau,

les récoltes, le sorgho des marchés à la maison, de la maison au moulin, et même la boisson pour le marché. J'ai retrouvé une grande tranquillité et mon entourage dit que je prends forme et resplendis comme une jeune fille, et, grâce aux multiples dépenses que je ne fais plus, mon commerce est nettement plus rentable. A la maison, je prends à présent plus de temps pour causer et rire avec mes filles, ce qui n'était pas le cas avec mes mille tâches.

Dans le groupement, nous faisons aussi de la prestation de service (transport de l'eau, des récoltes, des matériaux de construction comme les briques, les moellons, le ciment etc.). Nous avons déjà 85.000 FCFA dans notre caisse et c'est sur ces recettes que nous avons payé les cotisations dues à notre Union cantonale des OP (26.000 FCFA). Notre groupement a retrouvé une très grande cohésion, plus de solidarité et de motivation.

Je ne saurai exprimer ma satisfaction par rapport à la charrette qui a permis toute cette révolution dans ma vie. »

Comme le montre cet exemple, la charrette, à travers la prestation de services aux tierces personnes, a donné lieu à une activité génératrice de revenu pour le groupe.

3.2.4. Évaluation des règles de gestion des groupes

Il est à préciser que, le projet ayant opté pour appuyer de petits groupes de 3 à 5 personnes et non des individus, le succès de la gestion dépend des règles adoptées de façon consensuelle par le groupe: dans l'encadré suivant nous présentons quelques-unes des règles de gestion rencontrées sur le terrain.

APERÇU DES RÈGLES DE GESTION MISES EN PLACE PAR LES GROUPES DE CHARRETTES ASINES

> Organisation du groupe

- Dans la majorité des cas, il y a au sein du groupe un président, un trésorier et parfois un secrétaire. Les réunions de bilan sont généralement mensuelles.
- Dans quelques cas, la charrette a été acquise par un groupement déjà existant et la gestion du kit est assurée par le bureau de l'OP.

> Gardiennage de la charrette et de l'âne:

- Kit gardé chez un membre (généralement le président du groupe). Le gardiennage est parfois rémunéré en nature, par l'usage gratuit de la charrette.

• Rarement, les autres membres apportent du fourrage à l'âne, sauf pour quelques groupes constitués uniquement de femmes.

> **Chauffeur charrette:**

• Un membre du groupe est désigné chauffeur permanent et exécute gratuitement les travaux externes et internes. Il utilise la charrette gratuitement en compensation.

• Un fils d'un membre du groupe est chauffeur et est payé par les utilisateurs.

• Le chauffeur n'est pas membre du groupe, est payé par prestation ou utilise la charrette gratuitement en compensation.

• Chaque membre qui utilise la charrette, mobilise lui-même ou assume le rôle de chauffeur. Les membres assurent le rôle de chauffeur selon leur disponibilité en cas de prestation.

> **Recettes pour entretien et renouvellement des Kits**

• Usages internes des kits (150 à 300F par usage) par les membres.

• Usage externes des kits (300 à 1000F) par les non membre.

• Usage gratuit par les membres: en cas de panne les membres cotisent ou le président finance lui-même les réparations.

• En cas de panne grave (pneu défectueux) arrêt total de la charrette (2 cas).

• Tenue des rencontres mensuelles de bilan.

Suite du témoignage de M. SONGRE

« Notre mode de fonctionnement est simple : le prix payé par voyage dépend du poids de la marchandise et de la distance parcourue. Les membres du groupe bénéficient d'un tarif avantageux. Par exemple pour le transport du compost, les membres payent 250FCFA par voyage et les non-membres 500FCFA pour le même voyage.

L'âne et la charrette restent chez moi mais tous les membres peuvent venir l'utiliser. Nous avons créé une caisse qui sert à épargner et à payer le son de mil pour la nourriture de l'âne. Avec cette caisse nous anticipons les soins éventuels de l'âne et les réparations de la charrette. Notre groupe n'a pas rencontré de difficultés dans son organisation car nous nous connaissons tous, nous sommes voisins et nous travaillons régulièrement ensemble. L'âne a été malade mais nous l'avons soigné traditionnellement avec des plantes. Avec la caisse du groupe, nous envisageons déjà de nous acheter une charrette supplémentaire. »

Les recettes, après 6 mois d'usage des charrettes, atteignent une moy-

enne de 23000 FCFA (entre 2.500 FCFA pour un groupe mixte 3 hommes et 2 femmes et jusqu'à 105.000 FCFA pour un groupe féminin). Les dépenses de maintenance et d'entretien (charrette + âne) s'élèvent en moyenne à 5.300 FCFA pour la même période, ce qui donne un avoir moyen en caisse de 17.700 F CFA (de 300 FCFA à 10.2000 FCFA).

Dans la majorité des cas, la gestion collective de la charrette n'a pas posé de problèmes, et à l'issue de l'évaluation les groupes procèdent simplement à quelques réajustements dans leur mode de fonctionnement. Ces exemples nous montrent ainsi que la gestion collective d'un équipement est possible et réalisable de manière durable, sous certaines conditions telles que l'établissement consensuel de règles solides de gestion, et le choix de groupements de taille restreinte, liés souvent par des liens familiaux ou de voisinage. Cependant, certaines étapes du processus ont pu soulever des difficultés, détaillées dans la section suivante.

3.3. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche

Dans cette section, nous présentons des exemples de situations problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre de la démarche d'équipement des petits groupes de producteurs/trices en charrettes asines par les deux projets d'appui à la transition agroécologique. Les cas rencontrés concernent la définition de la stratégie et l'attribution des demandes ou la gestion collective des équipements.

Difficulté liées à la définition même de la stratégie

Les deux équipes des projets ayant opté pour une définition participative de la démarche, la difficulté a été de réussir à élaborer une stratégie partagée et acceptée par tous. Il a fallu en effet réussir à concilier les propositions de chaque acteur impliqué.

Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la stratégie

• **Difficulté pour déceler le non-respect des critères d'attribution dans les demandes :** selon les zones, un nombre plus ou moins important de demandes ne respectait pas les critères d'attribution. Il s'est notamment agi de demandes expressément formulées par des membres d'un même ménage (alors que la stratégie stipule que les membres doivent être issus de ménages différents). Des cas de prête-nom ont également été observés et sont particulièrement difficiles à déceler. Les enquêtes individuelles et éventuellement des contre-enquêtes discrètes (avec témoins) permettent de limiter les cas de fraudes.

• **Détournement des contributions :** des cas de détournement de contributions sont possibles quand le versement n'est pas réalisé par un membre bénéficiaire lui-même. En effet, certains producteurs(trices)

confient cette tâche à un des membres ou leader de leur OP. Il est important d'insister, lors de la distribution des bordereaux, que les versements se fassent par les bénéficiaires eux-mêmes. Le projet doit concevoir, en concertation avec l'institution financière, un bordereau type permettant ainsi aux personnes analphabètes de faire leur versement sans soucis.

• **Non-respect du suivi vétérinaire des ânes ou achat d'ânes trop jeunes** : toutes les zones ne sont pas couvertes par des vétérinaires habilités à soigner les ânes. Certains groupes bénéficiaires ont fait inspecter leurs ânes par des non-spécialistes avec pour conséquence, dans quelques rares cas, la mort des ânes. Quelques autres cas de mortalité ont été recensés par défaut de respect des recommandations du vétérinaire.

Difficultés dans la gestion collective mise à jour avec l'évaluation

• **Inégalités entre membres d'un groupe** : il peut arriver que la mobilisation des contributions soit inégale entre les membres d'un même groupe. Ces cas de figure sont difficiles à remarquer et ont pour conséquence une utilisation inégale et une mauvaise gestion du kit.

• **Gestion par l'OP qui a mobilisé la contribution** : plusieurs OP disposant de fonds en banque suffisant ont adopté cette stratégie : l'OP formule une, deux voire plusieurs demandes avec les noms de ses membres (*et l'enquête de ces producteurs(trices) n'avait pas permis de déceler ce cas de figure*). La gestion des kits est ensuite assurée par les leaders de l'OP et non par les personnes du petit groupe.

• **Gestion non durable (sans envisager le renouvellement)** : lors de la première évaluation, il était apparu que certains groupes n'avaient pas défini de stratégie pour le renouvellement de leur matériel.

• **Difficultés pour embauche des chauffeurs de la charrette** : pour une meilleure gestion du kit, il peut être intéressant de recruter un conducteur, qui sera seul habilité à conduire l'âne et la charrette. Mais la difficulté réside dans le suivi et le contrôle du conducteur dans ses activités. Plusieurs modalités d'organisation ont été répertoriées lors de la première évaluation de la gestion collective des charrettes :

- Embauche d'un conducteur externe rémunéré par tâche par le groupe (*de 100 FCFA à 300 FCFA par voyage*)
- Chaque membre assure à tour de rôle le rôle de conducteur.
- L'emprunteur assure lui-même le transport

Dans tous les cas, des difficultés existent : voyages non déclarés, difficultés d'organisations, répartition inégale du travail ou encore surexploitation du kit. Parmi les trois formes, les deux premières paraissent néanmoins les plus viables.



photo : N.Robert

Difficultés pour la collecte de données

Il a été délicat d'obtenir des données chiffrées relatives au nombre de voyages effectués, au type d'usages (*transport de marchandises, compost, matériaux...*) et aux recettes générées par l'usage des charrettes. Les groupes ont pour la plupart mis en place un cahier de suivi de leur caisse, mais les données exactes restent difficiles à obtenir.

3.4. Perspectives et améliorations

Sur la base de l'expérience des équipes des deux projets (« *Intensification agro-écologique* » et « *Durabilité et résilience* ») et leurs partenaires, complétée par l'analyse de quelques situations problématiques rencontrées, cette partie présente les recommandations concernant la démarche et la gestion de l'équipement par les groupes.

Perspectives pour la reconduite de l'opération, l'identification des bénéficiaires

Le processus de validation des demandes à travers des enquêtes individuelles des bénéficiaires a permis de limiter les cas de fraudes et de donner les kits à des groupes respectant les critères d'attribution, en privilégiant les plus vulnérables. Toutefois, le questionnaire peut être amélioré pour permettre de déceler les cas de prête-nom, d'arrangement entre membres d'un même groupe (*contribution inégale entre membre d'un même groupe par exemple, cas de contribution par le groupement*). Il s'avère donc crucial, lors de la réunion d'information dans les Unions, de présenter clairement les critères de choix des groupes bénéficiaires des kits.

Fonctionnement des groupes : quel est le meilleur modèle de gestion ? Comparaison de différents scénarios

Le meilleur modèle de gestion est celui qui permet au groupe d'**assurer le fonctionnement et le renouvellement de l'équipement**. Pour chaque groupe, l'idéal est qu'il définisse un plan d'action :

- Constituer un comité de gestion de l'équipement qui sera composé d'un trésorier, un secrétaire et un président.
- Préciser le rôle des membres du comité de gestion.
 - Trésorier(e): Gère la caisse
 - Secrétaire: Gère les fiches de gestion de l'équipement
 - Président(e): Prend en charge la garde de l'équipement, enregistre les demandes
- Connaître la valeur de l'équipement.

- Fixer un prix de location de l'équipement et prévoir éventuellement le recrutement d'un conducteur.
- Préciser de manière réelle la durée de vie du kit (*au-delà de laquelle le groupe devra renouveler l'équipement*).
- Préciser la somme nécessaire devant être épargnée par le groupe pour pouvoir assurer la maintenance et renouveler l'équipement au bout du temps précisé.

Dans tous les cas, il est très important d'insister sur la nécessité de prévoir l'**entretien** (à court terme) et surtout le **renouvellement** du kit (*de l'âne à moyen terme, et de la charrette sur le long terme*) lors de la formation sur la gestion collective du kit.

Quelles contributions pour appuyer les personnes vulnérables ?

La difficulté de toucher les plus vulnérables demeure un défi majeur, car ces derniers éprouvent des difficultés à mobiliser leur contribution (*de l'ordre de 20 000 FCFA par personne -30 €, soit plus de la moitié du salaire minimum mensuel*), alors que la stratégie voudrait qu'on les touche en priorité. Faut-il donc revoir la contribution des bénéficiaires à la baisse (*10% au lieu de 50% pratiqué par le projet*) ? Faut-il prévoir d'appuyer certains bénéficiaires dont la vulnérabilité est avérée très critique (*cas sociaux*) sans exiger de ces derniers des contributions monétaires ? Il sera difficile de toucher les plus vulnérables, notamment les femmes, les veuves, avec des contributions représentant 50% du coût du kit. Une autre piste se dessine, en remarquant la facilité qu'ont les personnes membres d'un groupe villageois d'épargne et de crédit à mobiliser leur contribution. Une combinaison avec ce type de dispositif peut, en effet, être envisagée pour aider les personnes vulnérables à accéder aux charrettes.

4. CONCLUSION

La région des Savanes, au Nord du Togo, fait face à de nombreux enjeux liés à une diminution de la fertilité des sols et une baisse des rendements combinée à une augmentation de la densité de population. Dans ces terroirs, la transition agroécologique dans le cadre d'une agriculture familiale se heurte à la problématique du transport (*biomasses, fumures organiques, pierres, plants...*), très pénible en milieu rural et souvent réalisé sur la tête par les femmes.

Dans ce contexte, l'équipement de petits groupes de producteurs (*trices*) avec une charrette asine se veut le catalyseur de l'adoption de pratiques agroécologiques par ailleurs promues dans le cadre de deux projets mis en œuvre par AVSF et ses partenaires dans cette zone. Pour cela, une stratégie multi-acteurs a été définie et a permis l'équipement de petits groupes de producteurs (*trices*), contribuant à hauteur de 50% de la valeur d'un kit charrette asine. La gestion a été laissée à l'initiative des groupes, qui ont été formés aux principes de gestion durable, incluant l'entretien et le renouvellement de cet équipement.

A l'issue de deux campagnes menées dans 10 cantons, les premières observations montrent que les charrettes facilitent l'adoption de certaines pratiques agroécologiques, telles que le compostage (*grâce au transport des résidus de culture des champs jusqu'aux habitations, de l'eau et enfin du compost vers les champs lointains, rarement fertilisés avec la fumure organique*), la réalisation d'ouvrages antiérosifs (*transport des moellons pour les cordons pierreux*), le reboisement (*transport des plants, d'eau, de terreau etc.*). On constate aussi que les effets socio-économiques occupent une part importante des résultats observés après deux campagnes. Il s'agit entre autres de la valorisation du rôle économique des femmes via l'amélioration de la rentabilité de leurs AGR, ainsi que de l'allègement de la pénibilité des tâches ménagères qui leur incombent. Enfin, la charrette peut devenir une source de revenus pour les groupes qui les louent à des tierces personnes

Ainsi, une gestion durable, incluant le renouvellement de l'équipement, aura le potentiel de réduire la pénibilité des travaux (*notamment pour les femmes*), de préserver, voire augmenter le potentiel de production agricole, d'améliorer la valorisation des déjections animales au sein de l'exploitation, d'augmenter durablement la rentabilité des AGR des femmes et, enfin, de renforcer les liens sociaux de proximité, et les groupes, via la prestation de services.

La transposition et/ou le changement d'échelle de cette initiative

doivent être conçus au plus près des besoins des producteurs (*trices*). Cela nécessite de conserver de petits groupes de proximité (*et les multiplier*), en impliquant les structures locales tout au long du processus, afin de garantir une définition collective et consensuelle de la stratégie et l'information autour de cette dernière. De plus, l'équipement proposé doit répondre à un besoin réel et le modèle de gestion doit être suffisamment souple pour être approprié par chacun des groupes. Enfin, l'accompagnement par une ONG est souhaitable pour assurer une gestion pérenne de l'équipement (*notamment son entretien et son renouvellement*). L'appui à l'équipement des paysans (*nes*) pourrait ainsi être mené à une échelle plus grande pour conduire à une agriculture plus durable sur les plans économique, environnemental et social.

Bibliographie

DE WITTE C., 2013. Rapport d'étude des pratiques agroécologiques en vue d'une intensification durable de la production. Etude réalisée dans les préfectures de l'Est-Mono, Tône et Cinkassé au Togo. Rapport de stage ISTOM, France.

DESPLAT A., ROUILLON A., 2011. Diagnostic agraire dans la région des Savanes au Togo : cantons de Nioukpourma, Naki Ouest et Tami. Rapport de stage AgroParisTech, France.

DUGUE P., BEAUVAL V., 2014. Appui en Agroécologie pour le développement de systèmes de production agricoles durables. Appui aux projets « Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans la région des Savanes (FFEM) » et « Intensification agroécologique de la production agricole dans les Savanes et gestion durable des ressources naturelles (UE) ». Rapport de mission AVSF-CIRAD.

LAMSAÏF S., 2014. Etude des articulations entre mode de tenure foncière et pratiques agricoles dans le Nord-Ouest de la région des Savanes, au Togo. Rapport de stage AgroSup Dijon.

ANNEXES

- 1 - Canevas de lettre de demande pour les groupes
- 2 - Canevas des enquêtes individuelles des membres des groupes demandeurs
- 3 - Spécifications techniques des charrettes
- 4 - Canevas pour l'évaluation de la gestion collective du kit

ANNEXE 1 : CANEVAS DE LETTRE DE DEMANDE POUR LES GROUPES

Date :

Adresse Représentant groupe demandeur :

Préfecture :

Canton :

Village :

Union d'appartenance :

OP d'appartenance :

Au Responsable projet

Objet : Demande d'appui en charrette asine et âne

Monsieur le Responsable projet,

Nous avons l'honneur de venir par la présente note solliciter dans le cadre de la mise en œuvre du projet agro-écologie dont vous êtes responsable un appui en charrette asine et âne.

En effet nous sommes un groupe composé de personnes (...H etF) constitué librement pour demander cet appui du projet. Nous nous engageons à mobiliser la contrepartie de 110 000 F CFA exigée par le projet.

Nous joignons à notre demande la liste et adresse complètes des membres du groupe demandeur

Dans l'attente d'une suite favorable à notre demande et tout en vous rassurant de notre franche collaboration, nous vous prions d'agréer Monsieur le Responsable Projet l'expression de notre profonde gratitude.

Le Représentant du groupe demandeur

ANNEXE 2 : CANEVAS DES ENQUÊTES INDIVIDUELLES DES MEMBRES DES GROUPES DEMANDEURS

Enquêteur/trice : Date :

1. Informations sur l'enquêté(e)

NOM		PRENOM	
Préfecture		Canton	
UOPC		Village	
Fonction au sein de l'OPC :		OPC	
Sexe		Age	

La personne a-t-elle déjà bénéficié d'une charrette du projet ? :	
Nom et prénom du mari	
Nom et prénom de la/des femme(s)	

2. Description de l'exploitation

A CHARGE : (PRÉSENTS DANS LE FOYER)			
Hommes adultes		Femmes adultes	
Enfants (<18 ans)		Autre (apprentis, étudiants)	
ACTIFS AGRICOLES			
Adultes		Enfants (<18 ans)	
SUPERFICIES DE L'EXPLOITATION			
Superficie totale (ha)		Dont surface en propriété	
		Dont surface en location*	
		Dont dons temporaires	
Superficie totale exploitée (ha)		Dont surface pour les cultures pluviales (ha)	
		Dont surface en maraîchage (ha) :	
Superficie mise en location			

Nombre de charrettes dans le ménage :

Cheptel de l'exploitation :

ANIMAUX	NB TÊTES
Bœufs	
Ânes	
Moutons	
Chèvres	
Porcs	
Pintades	
Poules	
Autres	

Part de la production vendue :

	Nombre de sacs récoltés en 2014	Nombre de sacs vendus en 2014-2015
Maïs		
Sorgho		
Petit mil		
Niébé		
Soja		

ANNEXE 3 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES CHARRETTES

- Dimensions : Longueur : 1m 30 - Largeur : 1m
- Hauteur/profondeur : 50 cm
- Tôle : 1.5 mm
- Châssis : Tuyau de 40/49 d'épaisseur 5 mm ;
- Cadre : Fer cornier de 40/5 ;
- Fer Tor : 12mm
- Le Pond (essieu) : Fer cornier de 50/5 d'épaisseur 5mm ou tuyau galva 50/60 d'épaisseur 5mm
- Pose pied : Fer Tor de 14
- Fermeture de devant de la charrette : Tube carré de 20/3
- Roulements condamnés
- Jante : 13
- Pneu : 130 x 13

**ANNEXE 4 : CANEVAS POUR L'ÉVALUATION DE LA GESTION COLLECTIVE DU KIT
FICHE D'ÉVALUATION DE L'USAGE DES CHARRETTES ASINES**

Canton : Village :
 UOPC : Nom de l'OPC :
 Président du groupe :
 Trésorier du groupe :
 Nom Enquêteur : Date :

1. Évaluation des règles de gestion :

Existe-t-il une caisse au sein du groupe pour la gestion de la charrette

Oui Non

Quelles sont les règles d'usage établies :

.....

2. Les travaux effectués avec les charrettes depuis l'acquisition

N°	Type de travail	Quantités effectuées

3. Evaluation des recettes et dépenses depuis l'acquisition du kit

• Bilan des recettes

N°	Travaux effectués	Quantités	P.U	Montant

• Bilan des dépenses

N°	Motif de dépenses effectuées	Quantités	P.U	Montant

Total Recettes	
Total Dépenses	
Solde en Caisse	

4. Stratégie de renouvellement de la charrette

• Quelle(s) est (sont) le(s) stratégie(s) de renouvellement de la charrette par le groupe?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Difficultés et perspectives d'amélioration de l'usage de la charrette

• Quelle sont les difficultés et stratégie(s) d'amélioration de l'usage de la charrette

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Conclusions finales :

.....

.....

.....

.....

.....



AVSF AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

Coordination Nationale en République Togolaise :

Résidence du Bénin (rue 12) - 01 BP 2315 Lomé - Tél : 22 61 23 46 - avstogo@avsf.org

Antenne de Kara : BP 232 Kara - Tél : 26 60 10 68 / Antenne Dapaong : BP 292 Dapaong - Tél : 27 70 81 88

Siège : 14 F bis, Avenue Berthelot, 69007 Lyon – France

Tél : 33(04)4 78 69 79 59

Courriel : avsf@avsf.org / internet : www.avsf.org

Association Reconnue d'Utilité Publique



INADES - FORMATION Togo :

Avenue de la chance, 7 BP. 12472 Lomé 7 - Tél : (+228) 22 25 92 16

Courriel : inadesformation.togo@inadesfo.net ; <http://www.inadesfo.net/Togo>



UROPC-S :

BP : s/c 133 Dapaong –Togo, Tél : (+228) 90 99 09 81 - Courriel : coopca.uropcs@yahoo.fr



RAFIA :

quartier Kpégui, BP 43 Dapaong Tél. : (+228) 27 70 84 56 - Courriel ongrafia43@gmail.com